

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 26 octobre 2017

Compte-rendu :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la démission de Madame Isabelle FRECHET du conseil municipal de Bellegarde et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps non complet, pour 20 heures/semaine, à compter du 1er novembre 2017 et dit qu'une déclaration d'emploi sera faite préalablement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps complet, pour 35 heures/semaine, à compter du 2 novembre 2017 et dit qu'une déclaration d'emploi sera faite préalablement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la rétrocession aux communes concernées de la compétence supplémentaire « financement du contingent du SDIS sur le Lorriçois » et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à modifications statutaires ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide d'approuver le rapport de la CLECT en date du 22 septembre 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réviser le prix de location du restaurant Chinois institué par bail le 7 février 2011, dit que cette décision sera applicable au 1er novembre 2017 et fera l'objet d'un avenant au bail commercial et donne tous pouvoirs aux Maire ou Adjointes pour signer les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de montage de dossier individuel pour chaque phase de travaux de rénovation des Douves, sollicite les subventions suivantes auprès de la DRAC : Phase 2 (seconde ½ tranche des travaux) pour 116 361 € HT, Phase 1 pour 192 922 € HT, Phase 3 pour 195 876 € HT et Phase 4 pour 212 761 € HT, soit un montant total de 717 920 € HT au titre d'éligibilité au titre des Monuments Historiques, soit 40% du montant total de chaque phase de travaux de rénovation des Douves du Château de Bellegarde, et charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'UDAP du Loiret, pour les travaux de déplacement du nouveau transformateur électrique Place Jules Ferry d'un montant de 20 000 € HT, correspondant à la plus-value des travaux et autorise le Maire ou les Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite à nouveau une subvention de 50% auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de la salle des fêtes dans le

cadre de « l'appel à projet d'intérêt communal 2017 » pour les tranches 2 et 3 d'un montant de 257 800 € HT et autorise le Maire ou les Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition que chaque commerçant, artisan, industriel, de la commune, qui le souhaite, puissent faire figurer un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2017, moyennant une somme forfaitaire de 15 € pour participation aux frais d'édition et dit que les recettes provenant des publicités figureront à l'article 758 du budget.